

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Sous-Direction du Marché du Travail et des Politiques d'Emploi et de la Formation Professionnelle

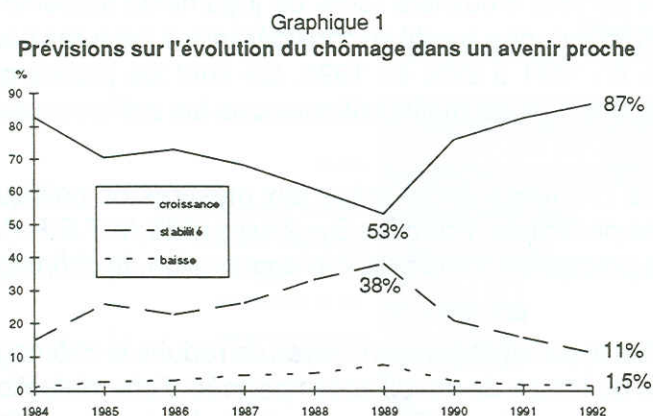
Numéro 338 - 14 juin 1993

L'OPINION ET LE CHÔMAGE A L'AUTOMNE 1992 (*)

Face à la dégradation de l'emploi en 1992, les Français sont de plus en plus inquiets et pessimistes sur l'évolution du chômage: 87% des personnes interrogées pensent que le nombre des chômeurs va encore augmenter pendant plusieurs années. C'est la proportion la plus élevée depuis que la question est posée. Le chômage reste leur principal sujet de préoccupation, loin devant la drogue et les maladies graves.

Une accentuation en 1992 de l'inquiétude des Français face au chômage.

L'inquiétude face au chômage, que ce soit pour soi même ou pour ses proches, atteint en 1992 le niveau le plus élevé enregistré depuis 1981. 69% des personnes interrogées s'inquiètent «beaucoup» ou «assez» face à ce risque. Les Français sont aussi plus nombreux à se sentir menacés, personnellement ou dans leur foyer, ou à se dire effectivement touchés par le chômage : 31% en 1992 contre 25% en 1991. Cette proportion est la plus élevée depuis que la question est posée (1987). 36% des cadres et des professions libérales indiquent être dans ce cas en 1992, en cohérence avec l'évolution observée du chômage des cadres, qui représentent 5,6% des DEFM en fin 1992 contre 4,8% en fin 1991.



9,7% des Français interviewés se déclarent au chômage en fin 1992 et 29% en ont fait l'expérience au cours des dix dernières années (25% en 1991). Parmi les actifs, 12% disent avoir été au chômage ou en arrêt de travail à un moment donné au cours de l'année.

(*) Résultats de l'enquête CREDOC «Conditions de vie et aspirations des Français», voir encadré à la page 6.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Les causes et les remèdes sont plutôt à rechercher du côté des entreprises.

Pour une majorité de Français (55%), les entreprises seraient largement responsables de la montée du chômage et le recours aux licenciements résulterait plutôt d'un refus de sacrifices financiers de leur part. Cette opinion est en particulier partagée par les employés, les ouvriers et les jeunes de moins de 25 ans.

En cas de menace de licenciement, les Français attendent surtout que les entreprises se donnent les moyens de conserver leurs salariés, notamment en réduisant leurs marges (43% des réponses), plutôt que ce soit aux salariés d'accepter de réduire leurs salaires (21%) ou aux pouvoirs publics d'intervenir (17%). 19% adoptent une attitude fataliste et résignée, en répondant «qu'il n'y a pas grand chose à faire».

Le départ en préretraite est toujours la solution préférée des Français dans le cas où une entreprise décide de procéder à des licenciements pour des raisons économiques. 63% se prononcent en sa faveur, contre 18% qui préfèrent plutôt le départ des jeunes avec une aide au reclassement, et 19% qui préféreraient qu'il ne soit pas tenu compte du critère d'âge.

Par ailleurs, si le manque de qualification de la main-d'oeuvre demeure la première des raisons évoquées pour expliquer les difficultés rencontrées par les employeurs pour recruter (30%), ce motif perd plus de 6 points par rapport à l'enquête de 1991 au bénéfice des exigences excessives des entreprises (24% des citations contre 16% en 1990 et 1991). Les exigences des demandeurs d'emploi, notamment celles concernant l'éloignement du domicile et les conditions de travail, sont bien moins souvent citées (16% des réponses fin 1992).

Les cotisations sociales trop élevées et la situation économique incertaine sont toujours considérées comme les freins principaux à l'embauche (respectivement 37% et 27% des citations), mais l'impact de la modernisation technologique économisant de la main-d'oeuvre est un argument qui prend de l'importance avec 22% des citations en 1992 (contre 17% en 1991), tandis que l'inadéquation de la formation ne constitue un frein à l'embauche que pour 8% des personnes interrogées contre 13% en 1991. La réglementation du travail et le niveau du SMIC restent négligeables dans l'opinion des Français: 4% les citent comme des obstacles à l'embauche.

La montée du chômage entretient le scepticisme vis à vis de la politique de l'emploi.

Les trois-quarts des Français considèrent que les mesures de lutte contre le chômage sont peu ou pas du tout efficaces; cette proportion est néanmoins en recul par rapport à 1991 (-6 points). La part des «critiques endurcis» reste stable, avec parmi eux nombre d'ouvriers (30% de jugements totalement négatifs). Le nombre des «modérés» qui expriment un avis plus positif en considérant les mesures pour l'emploi comme assez efficaces, passe de 17% en 1991 à 22% en 1992. Ce sont les jeunes qui manifestent la plus grande confiance. Les chômeurs sont aussi moins critiques que les actifs occupés (28% d'avis favorables contre 21%).

Bien qu'on ait estimé à 270.000 le nombre de chômeurs évités grâce aux mesures de politique d'emploi (cf. D.A.R.E.S., Premier Bilan des politiques de l'emploi, Première Synthèses n°25, M.T.E.F.P.), ce qui domine dans l'opinion des Français, c'est la perception d'une sensible aggravation du chômage en 1992.

Si le développement des emplois à temps partiel apparaît comme un moyen de réduire le chômage pour 66% des personnes interrogées, la réduction du temps de travail accompagnée d'une réduction du salaire est considérée comme «peu efficace» ou «pas du tout efficace» par 67% d'entre elles. 60% de ceux qui pensent que le développement du temps partiel réduirait le chômage, ne considèrent a contrario pas la réduction du temps de travail sans compensation salariale comme efficace pour créer de nouveaux emplois.

Le recours à des emplois familiaux, ne concerne, comme en 1991, qu'une personne sur dix. Les trois-quarts de ceux qui y font appel régulièrement ou occasionnellement les rétribuent directement et 18% font appel à un organisme intermédiaire.

Pourtant, à partir de février 1992, a été mis en place un dispositif d'incitation à la création d'emplois familiaux, basé notamment sur une réduction d'impôt égale à 50% de la dépense annuelle dans la limite de 25.000F et sur une simplification des formalités déclaratives à l'URSSAF. Une enquête d'évaluation lancée à la fin du premier semestre 1992 par la DARES et l'INCERM (1), a recensé 95.000 nouveaux employeurs en 1992, ce qui représente une augmentation importante si l'on considère que l'accroissement annuel moyen des années précédentes se situait au tour de 10.000, même si l'on estime qu'au moins 20% de ces nouveaux employeurs n'ont fait que déclarer des salariés qui ne l'étaient pas jusqu'à là (cf. D.A.R.E.S. L'incitation fiscale à la création d'emplois familiaux, Premières informations n°324, M.T.E.F.P.)

L'exonération des cotisations sociales pour les entreprises et les expériences en entreprise, citées respectivement par 31% et 32% des personnes interrogées, demeurent les formes d'aide jugées les plus efficaces.

Les chômeurs de longue durée et les jeunes demeurent les catégories à aider en priorité.

Près des deux-tiers des Français (62%) pensent que la politique d'emploi doit concerner surtout les chômeurs. Un tiers souhaite cependant qu'un effort soit fait pour les travailleurs menacés de perdre leur emploi. 38% des ouvriers interrogés et 36% des inactifs adhèrent à cette dernière proposition, contre environ un tiers des cadres et des professions libérales et des employés.

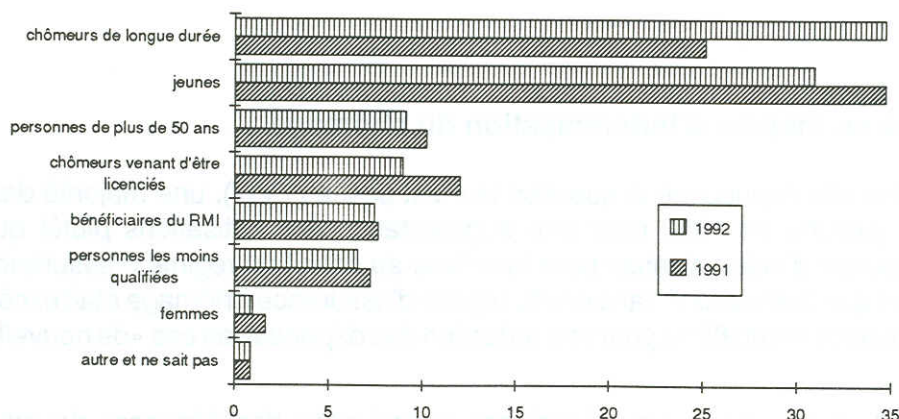
Pour environ un tiers des Français, les chômeurs de longue durée et les jeunes continuent d'être les catégories à aider en priorité (citées respectivement par 35% et 31% des personnes interrogées). En 1991 cependant les jeunes devançaient de 10 points environ les chômeurs de longue durée (graphique 2).

L'effort fait pour lutter contre le chômage de longue durée au cours de l'année 1992 peut avoir sensibilisé encore plus l'opinion publique à ce problème (voir encadré à la page 6).

Les personnes âgées de plus de 50 ans, constituent pour les Français la troisième catégorie à aider en priorité (9,2% de premières réponses), suivie par les chômeurs venant d'être licenciés (9%), les bénéficiaires du RMI (7,5%), et les personnes les moins qualifiées (6,6%).

La catégorie des femmes reste en dernière position (1% des réponses), alors que leur taux de chômage s'élevait à 12,9% contre 8,6% pour les hommes en décembre 1992. Il est vrai qu'elles ont été moins touchées que les hommes par l'aggravation du chômage intervenue l'année dernière.

Graphique 2
Catégories à aider en priorité (première réponse)



(1) Institution de retraite complémentaire des employés de particuliers.

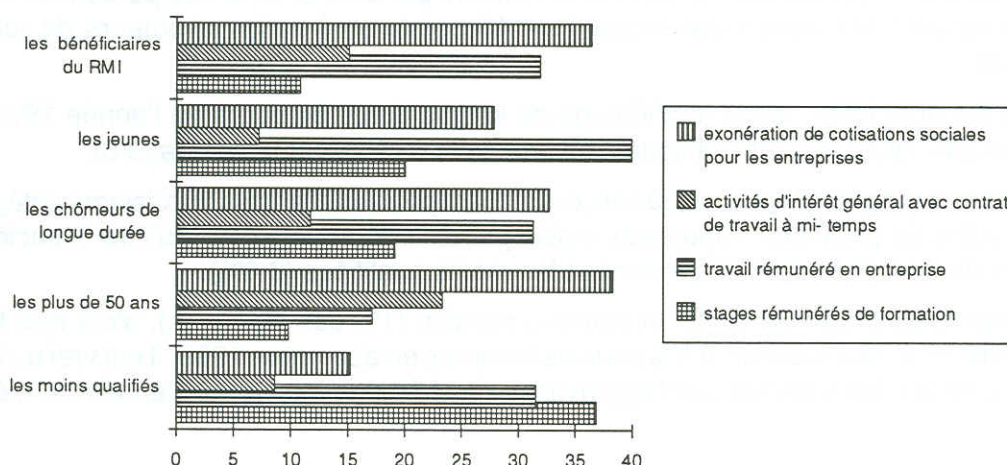
Les exonérations de charges sociales privilégiées par les chômeurs de plus de 50 ans et les licenciés économiques.

Cinq types d'interventions de politique d'emploi étaient soumis au jugement des personnes interrogées : les stages rémunérés, l'expérience de travail en entreprise, les activités d'intérêt général avec contrat de travail à mi-temps, l'exonération de cotisations sociales pour les entreprises, un suivi personnalisé.

Pour les personnes de plus de 50 ans et les chômeurs venant d'être licenciés, l'exonération de cotisations sociales est la solution privilégiée. Par contre, pour les jeunes, c'est l'expérience de travail en entreprise qui est citée dans 40% des cas. Pour les chômeurs de longue durée ces mesures représentent toutes deux environ un tiers des citations.

Les activités d'intérêt général avec contrat de travail à mi-temps sont retenues plus souvent qu'en 1991 quand il s'agit de personnes de plus de 50 ans (23%), mais moins souvent pour aider les femmes (12% en 1992 contre 21% en 1991). Pour ces dernières, l'exonération de cotisations et les stages sont les mesures les plus citées (respectivement par 29% et 25% des personnes interrogées), mais le suivi personnalisé prend aussi de l'importance en passant de 3% des citations en 1991 à 14% en 1992. Comme dans l'enquête de 1991, les stages de formation rémunérés sont préconisés surtout pour les personnes les moins qualifiées (37% des citations), mais ils représentent aussi le deuxième dispositif cité pour ce qui concerne les chômeurs venant d'être licenciés (graphique 3).

Graphique 3
Forme d'aide plus efficace pour aider...



Plus de solidarité en matière d'indemnisation du chômage...

Pour la première fois depuis que la question leur est posée (1987), une majorité des personnes interrogées (51%), penche en 1992 pour une augmentation des cotisations plutôt que pour une diminution des dépenses d'indemnisation pour faire face au déficit du régime d'assurance chômage. Même en 1990, alors que la situation financière du régime d'assurance-chômage était excédentaire, les Français optaient massivement (68%) pour une réduction des dépenses en cas «de nouvelles difficultés financières».

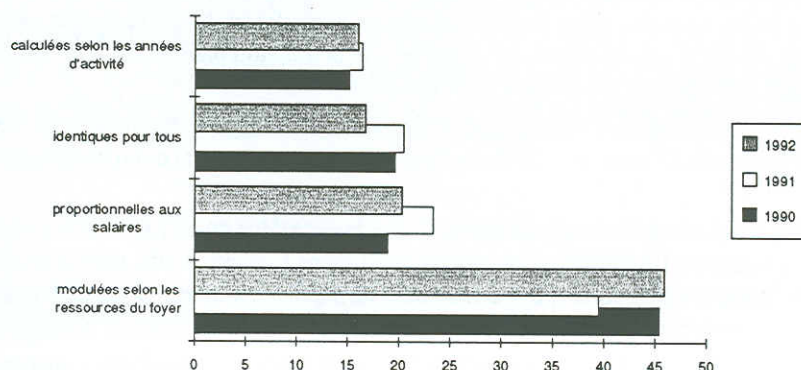
Pour plus d'un tiers de ceux qui la préconisent, la diminution des dépenses devrait se faire par réduction de la durée de versement des indemnités, mais la réduction du montant des indemnités et la diminution du nombre de personnes indemnisées, trouvent un plus grand écho que les années précédentes, avec respectivement 31% et 20% des citations. Le décalage de la date du début du versement des indemnités ne recueille que 8% d'avis favorables.

En 1991 la réduction de la durée de versement des indemnités était également perçue comme la meilleure façon de réaliser une diminution des dépenses (46% des réponses), tandis qu'une réduction du montant des indemnités était préférée par 27% des personnes interrogées.

En réalité, face au déficit du régime d'assurance chômage, tous ces moyens ont été mobilisés par les partenaires sociaux. L'accord signé le 18 juillet 1992 (arrêté du 17 août 1992 du M.T.E.F.P., J.O. du 18 août 1992, p.11209), et par la suite la nouvelle convention d'assurance chômage du 17 janvier 1993, ont modifié de façon importante le système d'indemnisation. A partir du 1er août 1992, une allocation unique, dégressive par période de quatre mois, a remplacé les allocations de base (AB et ABE) et l'allocation de fin de droit (AFD). Les durées d'affiliation requises pour l'ouverture des droits ont été relevées. La date du début du versement des indemnités a été retardée (sept jour au lieu de trois dans l'ancien système). Le taux de cotisation a été relevé de 0,8%, reparti de façon égale entre les employeurs et les salariés, en juillet 1992 (taux patronal de 3,63% et taux salarial de 2,07%). Ce taux a été maintenu en janvier 1993, alors qu'à l'origine il avait été prévu de l'alléger.

En ce qui concerne les modalités de calcul des indemnités de chômage, le critère constamment préféré depuis six ans est celui de la modulation des indemnités en fonction des ressources globales du foyer. Le calcul des indemnités en fonction du montant du salaire, qui venait en seconde position en 1991 (23%), a nettement reculé en 1992 (17%), marquant un affaiblissement dans l'opinion du principe assurantiel. 20% des Français interrogés se prononcent pour des indemnités identiques pour tous et 16% pour un calcul reposant sur le nombre d'années d'activité (cf. graphique 4).

Graphique 4
Modalités de calcul des indemnités de chômage



S'agissant de la nouvelle allocation unique dégressive, les Français se partagent entre ceux qui estiment que sa dégressivité va plutôt inciter les chômeurs à reprendre plus rapidement un emploi (45%) et ceux qui pensent que sa diminution progressive va aggraver les conditions de vie des demandeurs d'emploi (42%). Si l'on considère les deux premières réponses fournies, cette dernière opinion est citée par 77% des personnes interrogées. Par ailleurs 45% des personnes interrogées citent en deuxième réponse l'accroissement des difficultés dans la recherche d'emploi. Toutefois, 40% des personnes qui ont connu le chômage, une, deux ou trois fois dans les dix dernières années, considèrent que la baisse de l'allocation va surtout inciter à la reprise d'emploi, alors que la majorité de ceux qui au moment de l'enquête sont personnellement menacés de chômage ou ont un membre de leur famille dans cette situation, pense qu'elle va plutôt aggraver les conditions de vie des chômeurs.

...en contrepartie d'une plus grande souplesse des demandeurs d'emploi face aux emplois qui leur sont proposés.

La majorité des Français interrogés (78%) se prononce pour supprimer les allocations aux demandeurs d'emploi qui refusent un emploi moins qualifié ou moins rémunéré que ce qu'ils souhaitent. Cette opinion semble cohérente avec le pessimisme manifesté par ailleurs vis à vis de l'évolution du

chômage et elle est révélatrice d'une certaine résignation quant aux difficultés à trouver un emploi après une longue période de chômage. Elle est partagée par toutes les catégories socio-professionnelles. En 1991, 44% des Français s'accordaient sur l'idée d'un complément de salaire destiné à aider les chômeurs à accepter un emploi moins bien rémunéré, les ouvriers penchant particulièrement pour cette solution avec 51% d'avis favorables.

Pour un quart des Français, les opinions concernant les chômeurs indemnisés et le système d'indemnisation du chômage se fondent sur une mauvaise connaissance de ce dernier, puisqu'ils pensent que tous les chômeurs sont indemnisés, alors que dans la réalité, 63% le sont effectivement en 1992. Cette méconnaissance du système d'indemnisation du chômage est surtout le fait des personnes les moins directement concernées (retraités et femmes au foyer). Elle s'infléchit légèrement puisqu'elle concernait près de 30% des Français interrogés en 1991.

Maria-Térésa PIGNONI.

Présentation de l'enquête

Chaque année le CREDOC mène une enquête d'opinion sur «Les conditions de vie et les aspirations des Français». La DARES finance la partie de cette enquête qui comprend des questions sur l'opinion des Français sur le chômage, l'indemnisation des chômeurs et l'appréciation des mesures de politique d'emploi. Certaines questions sont renouvelées chaque année. L'enquête 1992 présentait notamment des questions nouvelles sur l'allocation de chômage dégressive introduite en août 1992, sur le travail à temps partiel et la réduction du temps de travail, ainsi que sur le rôle de l'entreprise dans la lutte contre le chômage.

Elle a été effectuée en décembre 1992 et janvier 1993 auprès d'un échantillon de 2013 personnes de nationalité française, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ceux-ci sont calculés d'après le recensement de 1990. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables âge, sexe, profession, taille d'agglomération.

En 1992, 9,7% des personnes enquêtées se déclaraient au chômage au moment de l'interview, 47,6% étaient actifs occupés et 42,7% inactifs. D'autre part, 29% des Français déclaraient avoir connu le chômage au cours des dix dernières années.

Rappelons que le taux de chômage en France est estimé, au sens du BIT, à 10,5% en fin 1992. Les chômeurs sont donc sur-représentés dans l'échantillon, puisqu'ils constituent 17% des actifs, mais leur définition dans l'enquête est basée uniquement sur la situation déclarée au moment de l'interview : elle est donc plus extensive que celle du BIT.

Le plan «900.000 chômeurs de longue durée»

Ce programme de lutte contre le chômage de longue durée lancé en février 1992 visait à offrir un suivi individualisé aux demandeurs d'emploi de longue durée. L'ANPE, l'AFPA et les missions locales ont réalisé de février à octobre 1992 plus d'un million d'entretiens individuels approfondis. Les dispositifs de politique d'emploi ont été largement mobilisés. Ce sont les chômeurs de très longue durée qui ont surtout bénéficié du programme: leur nombre a baissé de 16% contre 2% pour ceux qui avaient une durée d'inscription à l'ANPE de un à deux ans. Globalement, la part de demandeurs d'emploi de plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM est passée de 30,6% en fin 1991 à 29% en fin 1992.

Par contre, les jeunes ont été fortement touchés par l'aggravation du chômage en 1992: le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a progressé de 4,9% de décembre 1991 à décembre 1992. Leur taux de chômage (au sens du BIT) est passé de 19% en fin 1991 à 20,5% en décembre 1992.

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X
Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.
Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,
DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.
Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations (50 numéros par an) **525 F**
L'abonnement part du premier numéro de l'année.
A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.
Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.